

**COMMUNE DE TASSO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 9 août 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Mademoiselle Andrée Marie COTI, demeurant à AJACCIO.  
Née à GABES le 7 mai 1941 ;

Monsieur Antoine Mathieu COTI, demeurant à TASSO.  
Né à TASSO le 6 février 1943.  
Décédé à Ajaccio ( Corse du sud) le 2 août 2020 ;

Monsieur Paul Marc COTI, demeurant à BONIFACIO.  
Né à ZAGHOUAN (TUNISIE) le 28 avril 1938.  
Décédé à Bonifacio le 11 août 1958 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé ensemble conjointement pour le tout ou divisément à chacun pour un tiers indivis (1/3°), conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A TASSO (Corse-du-Sud) :

Une parcelle de terre, cadastrée Section B lieudit COROLATA numéro 374 pour 01a 93ca.

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI